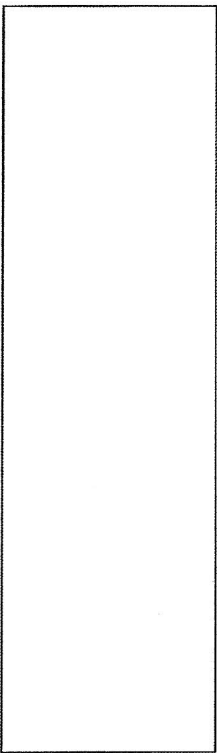


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS	RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	N° 20
--	---	--------------

Direction : DIRECTION DES DEPLACEMENTS / TRANSPORTS	Référence :
Séance du : 23 DECEMBRE 2011	Rapporteur : Monsieur BERKESSE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE LGV - CONCERTATION 2011

Visa du Chef de service le	La Ligne à grande vitesse dite LGV PACA, sous maîtrise d'ouvrage Réseau Ferré de France (RFF) s'inscrit dans les objectifs de création de 2000 kilomètres de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse, prévus par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs de cette LGV PACA sont d'améliorer l'accessibilité de la région Provence Alpes Côte d'Azur aux autres régions françaises en mettant Nice à moins de quatre heures de Paris et de faciliter les déplacements intra-régionaux en proposant des temps de parcours attractifs (Marseille-Nice en une heure). Elle s'inscrit dans le schéma des réseaux européens de transport, et constitue ainsi un chaînon essentiel de la future ligne ferroviaire de l'arc Méditerranéen reliant Barcelone à Gênes.
Visa de la Commande Publique le	Après un grand débat public en 2005 et des études complémentaires, le projet a entamé depuis mi 2011 quatre nouvelles années d'études et de concertation préalables à la déclaration d'utilité publique prévue en 2015. L'enjeu consiste à affiner le tracé et les caractéristiques du projet pour répondre au mieux aux besoins des territoires.
Visa de Monsieur le Directeur Général des Services, le	La phase de concertation actuelle s'étend de septembre à décembre 2011. RFF a présenté 4 scénari de tracé entre Marseille et l'Italie et 3 fuseaux de passage sur les trois départements concernés par le projet: Bouches du Rhône, Var et Alpes-Maritimes. A la suite du bureau communautaire du 24 octobre 2011, les maires concernés ont demandé à rencontrer RFF afin d'examiner l'impact des différents fuseaux de passage sur leur territoire.
Visa de l'Elu Délégué	Des réunions ont été organisées par la Communauté d'Agglomération avec les communes de Saint-Paul de Vence, la Colle-sur-Loup, Antibes, Biot, Vallauris, Opio, Roquefort-les-pins, Châteauneuf, Valbonne-Sophia-Antipolis, Villeneuve-Loubet. De son côté, Réseau Ferré de France a organisé plusieurs réunions publiques et groupes de travail durant lesquels les représentants des communes, des associations, les personnes privées se sont exprimées.
Commissions :	Suite à ces différentes rencontres, il ressort : - que quelque soit le fuseau proposé, la traversée de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis est classée quasiment en totalité en zone « indéterminée », c'est-à-dire que les études ne sont pas encore suffisamment avancées pour déterminer si les trains passeront à niveau, en viaduc ou en souterrain sur ce territoire ; - que le positionnement de la gare Ouest Alpes-Maritimes dépendra de la ou des communes concernées par l'implantation de cette gare et devra être accompagné d'un plan d'accessibilité de la C.A.SA. à cette gare ;

- 
- que la C.A.S.A. avait sollicité R.F.F. pour que soit réalisée une étude technique détaillée d'implantation de cette LGV sur la voie existante, à niveau ou en souterrain, et que le résultat de ces travaux a été jugé beaucoup trop superficiel pour être convaincant.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de confirmer l'utilité publique du projet LGV PACA mais dans l'état actuel des études présentées de n'approuver aucuns fuseaux ;
- de demander que, du fait que les fuseaux traversent des zones fortement urbanisées ou en site naturel protégé, le passage de la LGV sur la totalité du territoire des communes de la CASA soit réalisé en souterrain, quel que soit le fuseau retenu ;
- de préciser que le positionnement de la gare Ouest Alpes-Maritimes dépendra de l'acceptation de la ou des communes concernées par l'implantation de cette gare et de l'accompagner d'un plan d'accessibilité à cette nouvelle gare ;
- d'exiger une étude précise et sérieuse pour l'utilisation de la voie existante pour la traversée des Alpes-Maritimes, et notamment l'impact sur les temps de parcours.